

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2013

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention

Convention relative à l'organisation de l'activité kayak

Madame le Maire du Muy a signé une convention le 31 janvier 2013 entre la Commune du Muy et le Collège de La Peyroua représenté par M. BOULY, Principal. Elle a pour objet l'organisation de l'activité kayak sur la base nautique de la Commune du Muy pour les collégiens (année scolaire 2012-2013, périodes d'avril à mai 2013).

2013 - 9 **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE** **Exercice 2012**

Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Présente le Compte Administratif 2012 de la Commune examiné en Commission des Finances le 27 Mars 2013.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de Fonctionnement

Total des Dépenses 2012	Total des Recettes 2012
7 328 191,76 €	7 822 568,97 €

Résultat de l'Exercice 2012	494 377,21 €
Solde de Clôture 2011 reporté	400 000,00 €
Résultat au 31/12/2012	894 377,21 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2012	Total des Recettes 2012
4 355 227,83 €	5 122 135,36 €

Résultat de l'Exercice 2012	766 907,53 €
Solde de Clôture 2011	- 613 456,39 €
Résultat 2012	153 451,14 €

<i>Restes à réaliser en Dépenses</i>	611 850,00 €
<i>Restes à réaliser en Recettes</i>	461 200,00 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	- 150 650,00 €

Résultat au 31/12/2012 **2 801,14 €**

Une correction doit être apportée sur les résultats ci-dessus, compte tenu d'opérations non budgétaires ou semi-budgétaires ayant un impact sur les résultats à reprendre au Budget Primitif 2013, à savoir :

- 1) *L'intégration des soldes de fonctionnement et d'investissement du budget du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Basse Vallée de l'Argens (SIEBVA) dissous au 31 décembre 2009, conformément à la délibération n° 2012-101 du 3 décembre 2012 approuvée par l'Assemblée Délibérante,*
- 2) *L'opération de régularisation de l'écart constaté sur le capital restant dû des emprunts entre les états de la Trésorerie et les états de la Collectivité.*

Les résultats corrigés se présentent ainsi :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
<i>Résultats au 31/12/2012</i>	<i>153 451,14 €</i>	<i>894 377,21 €</i>
<i>(hors restes à réaliser)</i>		
<i>Résultats du SIEBVA</i>	<i>55 797,42 €</i>	<i>-11 375,52 €</i>
<i>(cf délibération 2012-101 du 03/12/2012)</i>		
<i>Ecart sur la dette</i>	<i>8 528,71 €</i>	
<i>Résultats à reprendre au Budget Primitif 2013 (excédents)</i>	<i>217 777,27 €</i>	<i>883 001,69 €</i>

Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET qui votent contre et Jack VERRIEZ qui s'abstient :

Adopte le Compte Administratif de la Ville de l'Exercice 2012 comme indiqué ci-dessus.

Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2012 examiné en Commission des Finances le 27 Mars 2013.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section de l'Exploitation

<i>Total des Dépenses 2012</i>	<i>Total des Recettes 2012</i>
379 593.75 €	424 062.51 €

<i>Résultat de l'Exercice 2012</i>	44 468.76 €
<i>Solde de Clôture 2011 reporté</i>	1 654.41 €

<i>Résultat au 31/12/2012</i>	46 123.17 €
--------------------------------------	--------------------

Section d'Investissement

<i>Total des Dépenses 2012</i>	<i>Total des Recettes 2012</i>
529 880.31 €	110 938.13 €

<i>Résultat de l'Exercice 2012</i>	- 418 942,18 €
<i>Solde de Clôture 2011 reporté</i>	644 492.86 €

<i>Résultat 2012</i>	225 550.68 €
-----------------------------	---------------------

<i>Restes à réaliser en Dépenses</i>	69 400,00 €
<i>Restes à réaliser en Recettes</i>	148 500,00 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	79 100,00 €

<i>Résultat au 31/12/2012</i>	304 650,68 €
--------------------------------------	---------------------

Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la Salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte le Compte Administratif du Service de l'Eau de l'Exercice 2012 comme indiqué ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013 - 11 Exercice 2012

Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2012 examiné en Commission des Finances le 27 Mars 2013.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

<i>Total des Dépenses 2012</i>	<i>Total des Recettes 2012</i>
226 144.67 €	608 263.08 €

<i>Résultat de l'Exercice 2012</i>	382 118.41 €
<i>Solde de Clôture 2011 reporté</i>	276 729,80 €
<i>Résultat au 31/12/2012</i>	658 848.21 €

Section d'Investissement

<i>Total des Dépenses 2012</i>	<i>Total des Recettes 2012</i>
4 663 549.06 €	5 898 571.59 €

<i>Résultat de l'Exercice 2012</i>	1 235 022.53 €
<i>Solde de Clôture 2011 reporté</i>	- 2 143 732.04 €
<i>Résultat 2012</i>	- 908 709.51 €

<i>Restes à réaliser en Dépenses</i>	557 000,00 €
<i>Restes à réaliser en Recettes</i>	583 850,00 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	26 850,00 €

Résultat au 31/12/2012 - 881 859,51 €

Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte le Compte Administratif du Service de l'Assainissement de l'Exercice 2012 comme indiqué ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF ZAC DES FERRIERES II 2013 - 12 Exercice 2012

Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée,

Expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget de l'Exercice 2012 examiné en Commission des Finances le 27 Mars 2013.

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice :

Section d'Exploitation

<i>Total des Dépenses 2012</i>	<i>Total des Recettes 2012</i>
1 557 691,10 €	2 283 487,59 €

Résultat de l'Exercice 2012 725 796,49 €

Solde de Clôture 2011 reporté 1 049 969,45 €

Résultat au 31/12/2012 1 775 765,94 €

Section d'Investissement

<i>Total des Dépenses 2012</i>	<i>Total des Recettes 2012</i>
1 224 419,47 €	1 432 016,43 €

<i>Résultat de l'Exercice 2012</i>	207 596,96 €
<i>Solde de Clôture 2011 reporté</i>	- 432 016,43 €
<i>Résultat 2012</i>	- 224 419,47 €
<i>Reste à réaliser en recettes</i>	0 €
<i>Reste à réaliser en dépenses</i>	484 570,00 €
<i>Solde des restes à réaliser</i>	- 484 570,00 €
<i>Résultat au 31/12/2012</i>	- 708 989,47 €

Au moment du vote, Madame Liliane BOYER, Maire, quitte la salle.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame Renée OURGIAS-GUIGONNET, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte le Compte Administratif de la ZAC des Ferrières II de l'Exercice 2012 comme indiqué ci-dessus.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR 2012 2013 - 13 Commune – Eau – Assainissement – ZAC Ferrières II
--

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire,

Après s'être fait présenter les Comptes Administratifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats des Comptes de Gestion du Receveur sont en concordance avec les Comptes Administratifs du Maire ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2012
2013 - 14 Budget Principal

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2012 du budget principal,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	RESULTAT S DE CLOTURE		AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2013 (002)	Reprise en excédent d'investissement reporté au BP 2013 (001)	
	EXCEDENT	DEFICIT				
Exploitation	883 001,68		0	883 001,68		
Investissement	217 777,27					217 777,27

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte l'Affectation du Résultat 2012 du Budget Principal comme ci-dessus.

2013 - 15	AFFECTATION DU RESULTAT 2012 Service de l'Eau
-----------	--

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2012 du budget annexe de l'eau,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

SERVICE DE L'EAU

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTIONS au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2013 (002)	Reprise en excédent d'investissement reporté au BP 2013 (001)	
	EXCEDENT	DEFICIT				
Exploitation	225 550,68			0	225 550,68	
Investissement	46 123,17					46 123,17

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte l'Affectation du Résultat 2012 du Service de l'Eau comme ci-dessus.

2013 - 16	AFFECTATION DU RESULTAT 2012 Service de l'Assainissement
-----------	---

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2012 du budget annexe de l'assainissement,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	RESULTAT S DE CLOTURE	DEFICIT	AFFECTATION au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2013 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2013 (001)	
	EXCEDENT					
Exploitation	658 848,21		658 848,21	0		
Investissement		908 709,51				908 709,51

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte l'Affectation du Résultat 2012 du Service de l'Assainissement comme ci-dessus.

2013 - 17	AFFECTATION DU RESULTAT 2012 ZAC des Ferrières II
------------------	--

Le Maire,

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2012 du budget de la ZAC des Ferrières II,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Indique à l'Assemblée qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de l'exercice comme suit :

ZAC DES FERRIERES II

SECTION	RESULTATS DE CLOTURE		AFFECTIONS au 1068	Reprise en excédent de fonctionnement reporté au BP 2013 (002)	Reprise en déficit d'investissement reporté au BP 2013 (001)	
	EXCEDENT	DEFICIT				
Exploitation	1 775 765,94		224 419,47	1 551 346,47		
Investissement		224 419,47				224 419,47

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte l'Affectation du Résultat 2012 de la ZAC des Ferrières II comme ci-dessus.

2013 - 18	BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE Exercice 2013
-----------	--

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2013, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2013, chapitre par chapitre,

Est appelé à adopter :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>8 716 403 €</i>	<i>8 716 403 €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>6 478 851 €</i>	<i>6 478 851 €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>15 195 254 €</i>	<i>15 195 254 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET, Jack VERRIEZ et Sylvie FOULON qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de la Commune de l'Exercice 2013 comme ci-dessus.

2013 - 19	BUDGET PRIMITIF DE L'EAU Exercice 2013
------------------	---

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Eau pour l'Exercice 2013, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2013, chapitre par chapitre,

Est appelé à adopter :

	DEPENSES	RECETTES
<i>EXPLOITATION</i>	558 123 €	558 123 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	490 973 €	490 973 €
<i>ENSEMBLE</i>	1 049 096 €	1 049 096 €

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de l'Eau de l'Exercice 2013 comme ci-dessus.

2013 - 20	BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT Exercice 2013
------------------	--

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'Exercice 2013, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013,

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2013, chapitre par chapitre,

Est appelé à adopter :

	DEPENSES	RECETTES
<i>EXPLOITATION</i>	735 875 €	735 875 €

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>2 248 685 €</i>	<i>2 248 685 €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>2 984 560 €</i>	<i>2 984 560 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de l'Assainissement de l'Exercice 2013 comme ci-dessus.

2013 - 21	BUDGET PRIMITIF DE LA ZAC FERRIERES II
	Exercice 2013

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de la ZAC FERRIERES II pour l'Exercice 2013, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2013, chapitre par chapitre,

Est appelé à adopter :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<u>EXPLOITATION</u>	<i>2 901 346€</i>	<i>2 901 346€</i>
<u>INVESTISSEMENT</u>	<i>1 058 990€</i>	<i>1 058 990€</i>
<u>ENSEMBLE</u>	<i>3 960 336€</i>	<i>3 960 336€</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Adopte le Budget Primitif de la ZAC des Ferrières II de l'Exercice 2013 comme ci-dessus.

2013 - 22 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013
--

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée les termes de la Loi du 10 janvier 1980 prévoyant la fixation par les Conseils Municipaux des taux d'imposition des Taxes Directes Locales.

L'ensemble des Conseillers Municipaux a eu communication de l'Etat 1259 établi par les Services Fiscaux pour l'année 2013.

Après examen en Commission Finances du 27 Mars 2013, la fiscalité est maintenue à son niveau de 2012, à savoir :

<i>* Taxe d'Habitation</i>	11,28 %
<i>* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	14,99 %
<i>* Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties</i>	54,20 %

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Adopte les taux d'imposition 2013 comme indiqués ci-dessus.

2013 - 23 SUBVENTIONS COMMUNALES Exercice 2013

Le Maire,

Indique à l'Assemblée que de nombreuses associations ont déposé leur demande de subvention au titre de l'exercice 2013.

Chaque dossier réceptionné à ce jour a été analysé en vue de proposer un montant à verser.

Les associations n'ayant pas encore communiqué leurs souhaits feront l'objet d'un examen ultérieur et d'une délibération lors d'une prochaine séance.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2013.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

Vote les subventions ci-après.

ASSOCIATIONS	Subvention 2012	Subvention sollicitée 2013	Subvention votée	Vote
Sportives				
Rugby Club Argens	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Judo-Club Muyois	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Club de Karaté du Muy	1 100,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Roue d'Or Muyoise	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Diane Muyoise	6 500,00 €	7 500,00 €	7 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Tennis Club Muyois	1 500,00 €	4 600,00 €	3 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Boulomanes Muyois	4 500,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Billard Club Muyois	500,00 €	600,00 €	500,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Les Archers du Muy	2 900,00 €	3 500,00 €	2 900,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Expression par la Danse	1 700,00 €	2 000,00 €	1 700,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Ass Muyoise pour l'Education Physique et la Gymnastique Volontaire	700,00 €	1 000,00 €	800,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Club Randonnée Muyois	550,00 €	550,00 €	550,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Le Muy Football Club	9 000,00 €	12 000,00 €	9 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
AAPPMA	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	Ne prend pas part au vote : Verriez Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Le Muy Sports Culture et Solidarité	4 500,00 €	6 903,00 €	5 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Activ'Bike Service	1 600,00 €	2 500,00 €	1 600,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Sporting Club	500,00 €	4 000,00€	800,00€	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Courir Ensemble		500,00 €	100,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Scolaires				
Ass. Sportive Mixte 2	400,00 €	600,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Coop scolaire Mixte 1	400,00 €	400,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole

Association Sportive du Lycée Val d'Argens	400,00 €	600,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Union Sportive des Ecoles du Muy	400,00 €	500,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Association Sportive du Collège La Peyroua	400,00 €	750,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Patriotiques				
Souvenir Français	450,00 €	450,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Anciens Combattants du Front	450,00 €	450,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
FNACA	450,00 €	500,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Parents d'élèves				
FCPE	400,00 €	460,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Ass. Autonome de Parents d'Elèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Ass. Locale Parents d'Elèves	400,00 €	400,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Caritatives				
Pupilles de l'Enseignement	400,00 €	500,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Amicale des Sapeurs Pompiers	400,00 €	620,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Jeunes Sapeurs Pompiers	400,00 €		400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Protection et Sauvegarde de la Forêt Muyoise	300,00 €	500,00 €	400,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
A.L.S.S.N	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Ne prend pas part au vote : Legraïen Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Donneurs de Sang	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Culturelles				
Foyer Education Permanente	1 700,00 €	2 000,00 €	1 700,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
ACO M'AGRADO	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Théâtre du lendemain	1 100,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Festival des Ferrières	500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Divers				
Association Muyoise des Artisans et des commerçants (AMAC)	2 300,00 €	3 000,00 €	2 300,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Comité des Fêtes et de Loisirs	15 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
COS	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Espace Evenement	1 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Médaille militaire 1708 ^{ème} section Roquebrune – Le Muy		1 288.10 €	200,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole
Azur Rotor Club		300,00 €	100,00 €	Abstentions : Zékri – Aldeguer – Parra - Rigole

Demande de subvention au Conseil Général

Le Maire,

Précise à l'Assemblée qu'il est prévu, au cours de l'année 2013, de faire réaliser des travaux de réhabilitation complète du bâtiment de la mairie annexe.

Les travaux porteront sur une nouvelle répartition des bureaux affectés aux services urbanisme, environnement et technique, en y intégrant la mise en place d'une accessibilité aux personnes handicapées et une mise aux normes des installations existantes.

Le coût de ces aménagements est estimé à la somme de 454 131 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût du projet</i>	<i>454 131 €</i>
<i>Subvention Conseil Général (50 %)</i>	<i>227 065,50 €</i>
<i>Autofinancement communal HT</i>	<i>227 065,50 €</i>
<i>TVA</i>	<i>89 009,68 €</i>
<i>Soit total autofinancement TTC</i>	<i>316 075,18 €</i>

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

2013 - 25 CREATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA VOIRIE DANS LE QUARTIER DES BELLUGUES Demande de subvention au Conseil Général

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que la collectivité a fait procéder, en 2011-2012, à d'importants travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et à la mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales dans le quartier des Bellugues.

Suite à ces travaux, un revêtement de chaussée temporaire a été installé, dans l'attente d'une réfection plus complète de la voirie.

A ce jour, il convient donc, pour la commodité des riverains, de finaliser ce chantier et de procéder à la création et la mise en conformité de la voirie dans ce quartier.

Le coût de ces travaux est estimé à la somme de 472 270 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût du projet</i>	<i>472 270 €</i>
<i>Subvention Conseil Général (50 %)</i>	<i>236 135 €</i>
<i>Autofinancement communal HT</i>	<i>236 135 €</i>
<i>TVA</i>	<i>92 564,92 €</i>
<i>Soit total autofinancement TTC</i>	<i>328 699,92 €</i>

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

2013 - 26	REFECTION DES BALCONS ET DES FACADES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PEYROUAS Demande de subvention au Conseil Général
------------------	--

Le Maire,

Précise à l'Assemblée qu'il est prévu, au cours de l'année 2013, de faire réaliser des travaux de réfection des balcons et des façades de l'école élémentaire de la Peyrouas.

L'état de vétusté des balcons rend ces travaux indispensables dans un souci de protection des enfants qui fréquentent cet établissement.

Le coût de cette opération est estimé à la somme de 59 218 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût du projet</i>	<i>59 218 €</i>
-----------------------	-----------------

Subvention Conseil Général (50 %)	29 609 €
Autofinancement communal HT	29 609 €
TVA	11 606,73 €
Soit total autofinancement TTC	41 215,73 €

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

2013 - 27	BASE NAUTIQUE LOUIS GO Tarif location de Paddles Board
------------------	---

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2012 – 44 en date du 2 Avril 2012, le Conseil Municipal avait décidé de la modification des tarifs de la base nautique municipale.

Cette année, afin de dynamiser et de rajeunir l'image de la base nautique municipale, il est envisagé de la doter de "paddles board" (ou stand up).

Les paddles board sont des planches un peu plus longue et plus large qu'un surf où l'on se tient debout et l'on se propulse à l'aide d'une grande pagaie simple.

Cette discipline se développe sur les côtes et sur les plans d'eau calmes.

Il est donc proposé de fixer le tarif pour la location de paddles board.

Durée	<i>1 heure</i>	<i>2 heures</i>	<i>1/ journée (4 heures)</i>
Tarif	<i>10 €</i>	<i>17 €</i>	<i>30 €</i>

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Fixe le tarif indiqué ci-dessus.

2013 - 28	INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS (IRL) Fixation du montant de l'IRL pour 2012
------------------	---

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée :

Par délibération n° 2012-52 du 2 Avril 2012, le Conseil Municipal a fixé, après avis du Préfet, du Conseil Départemental de l'Education Nationale et de l'Association des Maires de France, à 3.360,06 € le montant de l'indemnité de logement aux membres du corps enseignant au titre de 2011.

Après concertation avec les services de l'Etat, l'Association des Maires et les représentants des personnels instituteurs, le montant proposé pour 2012 serait de 3.423,23 €.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Fixe le nouveau montant à 3.423,23 €*
- *Prend en charge le différentiel entre le montant et la dotation versée par l'Etat, soit 615,23 €.*

2013 - 29	PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE A LOTS SEPARES Travaux d'aménagement du Chemin du Pélissier - Lot n° 3 Avenant n° 1
------------------	--

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Par décision n° 2012-005 en date du 14 mai 2012, le Pouvoir Adjudicateur a attribué les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du chemin du Pélissier.

Ces contrats ont été conclus selon une procédure adaptée ouverte à lots séparés passée suivant les dispositions des articles 10 et 28 du Code des marchés publics.

Le lot n° 3 (murs de soutènement) a été attribué à la société G.T.P.V. sise à Le Muy (83490), pour un montant prévisionnel de 175.829,55 € HT (soit 210.292,14 € TTC) et pour une durée d'exécution de onze semaines à compter de la date de l'ordre de service. La société COLAS MIDI MEDITERRANEE de Fréjus (83618 Cedex) a quant à elle été attributaire du lot n° 1 (voirie et réseaux divers), le lot n° 2 (éclairage public) étant conclu avec la société E.G.T.E. SERRADORI située à Puget-sur-Argens (83480).

Suite au démarrage des travaux du lot n° 3, le maître d'œuvre a constaté que le mur de la propriété PASSERIN situé à proximité immédiate du chantier s'était fortement dégradé, probablement du fait des intempéries.

Après avis du coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé mandaté pour cette opération, il a été décidé de reconstruire cet ouvrage afin d'assurer la sécurité des propriétaires, des riverains et des intervenants au chantier.

La démolition du mur existant et sa reconstruction avec étaieement n'étaient pas prévues initialement. Ces travaux ont des incidences financières sur le marché, mais également sur le délai d'exécution qui doit être prolongé de trois semaines.

Le coût estimé de cette prestation est de 26.315,83 € HT (31.473,73 € TTC), ce qui représente une augmentation d'environ 14,967 % par rapport au montant initial du marché. Ce dernier est porté à la somme de 202.145,38 € HT (241.765,87 € TTC). Les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

Il y a maintenant lieu de prendre en compte l'ensemble desdites modifications par le biais d'un avenant, et ce suivant les dispositions de l'article 20 du Code des marchés publics.

Il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'approuver les termes de l'avenant n° 1 portant sur le lot n° 3 relatif aux travaux d'aménagement du chemin du Pélissier; d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à le signer et de voter les crédits supplémentaires nécessaires.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Approuve les termes de l'avenant n° 1 portant sur le lot n° 3 relatif aux travaux d'aménagement du chemin du Pélissier; autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer et vote les crédits supplémentaires nécessaires.

2013 - 30	CONVENTION PREPARATOIRE AU TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DES FERRIERES ENTRE LA COMMUNE DU MUY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE
------------------	--

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.1321-2 et L.1321-2,

Vu la demande de la Sous-préfecture de l'arrondissement de Draguignan tendant à ce que la Commune du Muy et la Communauté d'agglomération dracénoise concluent une convention préparatoire au transfert de la ZAE des Ferrières,

Vu la délibération n°2006-041 du Conseil communautaire de la CAD en sa séance du 29 juin 2006 déclarant d'intérêt communautaire la ZAE des Ferrières,

Vu la délibération communautaire n°2013-009 du 14 février 2013 prévoyant l'exclusion de la ZAE des Ferrières du champ d'application de la délibération communautaire n°2012-008 du 15 février 2012 fixant les conditions patrimoniales et financières du transfert des ZAE,

Considérant que la Commune du Muy demeure compétente dans l'attente du transfert définitif tel que cela résulte de la combinaison des dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est en effet admis que les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent faire l'objet d'un vote du conseil communautaire et des conseils municipaux, tel que prévu à l'article L. 5211-5-III,

Considérant que la mise à disposition des biens nécessite un procès verbal de transfert non intervenu à ce jour, tel que cela résulte des articles L.1321-1 et L.1321-2 CGCT,

Considérant la volonté commune de la commune du Muy et de la CAD de transférer la ZAE dans les meilleurs délais,

Considérant l'engagement de la Commune du Muy auprès de la CAD à réaliser les travaux de réhabilitation de la ZAE des Ferrières dans la limite du solde de l'opération de la ZAC des Ferrières II,

Il est proposé au conseil municipal que la Commune du Muy et la CAD concluent une convention préparatoire au transfert.

Il ainsi est proposé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA et Alexia RIGOLET qui votent contre :

Autorise Madame le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document afférent à ce dossier.

2013 - 31	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DU MUY ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS Année 2013
------------------	---

Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt,

Expose :

Dans le cadre de son action en faveur de l'animation, de la sensibilisation et de l'information du public et des scolaires, la Commune du Muy sollicite chaque année le concours de l'Office National des Forêts (O.N.F) pour encadrer et développer des activités d'éducation à l'environnement et de découverte de la forêt.

Ces activités qui répondent à la demande des écoles maternelles et primaires de la Commune et du public, sont réalisées dans le cadre de sorties à thèmes (faune, flore, eau ...) et sont encadrées par un agent de l'O.N.F.

En contrepartie, une rémunération est versée par la Commune à l'O.N.F.

Le tarif s'élève à 150,00 HT (179,40 € T.T.C) la demi-journée avec un plafond de 16 demi-journées pour l'année 2013 ce qui représente un montant total annuel de 2 400,00 € HT (2 870,40 € T.T.C.). La rémunération sera proportionnelle au nombre de journées effectuées.

Une convention de partenariat ci-annexée à la présente fixe les modalités de ces actions.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune du Muy et l'Office Nationale des Forêts annexée à la présente ;

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,

Expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la dénomination du chemin situé entre l'Allée de Vaugrenier et la Traverse des Ferrières.

Et propose de dénommer :

« TRAVERSE DE VAUGRENIER »

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte cette proposition.